

**L'AGENCE DU
COURT MÉTRAGE**

**VERS UN SERVICE ÉTENDU
AUTOUR DE LA CONSERVATION
DES ŒUVRES**

UNE CONSULTATION SUR LA CONSERVATION

L'Agence du court métrage a mené une enquête **auprès de ses adhérents et ayants droit** (cinéastes, sociétés de production, écoles de cinéma, etc.)

Cette enquête a recueilli **303 retours (31% de producteurs, 66% de cinéastes)** ce qui, traduit en termes de catalogue, représente **2300 films déposés en numérique et 600 en copie argentique.**

Cette initiative a été motivée par :

- La volonté de marquer un **point d'étape** après presque 15 ans de diffusion numérique qui a **fusionné le monde de la conservation avec celui de la diffusion**
- **La responsabilité conservatoire éventuellement imputable à une structure disposant de 16000 films** dont 7000 déposés sous forme dématérialisée (numérique) et devant faire face à des cas de déshérence des droits de plus en plus fréquents
- **Le peu d'informations disponible sur l'état de la conservation des courts métrages** produits à partir de 2000 (filière hybride ou 100% numérique)

LES OBJECTIFS DE CETTE CONSULTATION

- **Produire un état des lieux général des pratiques conservatoires du secteur**
- **Recueillir la manière dont sont perçues les missions de L'Agence du court métrage et si la question conservatoire en fait partie**
- **Interroger sur les attentes ou souhaits éventuels autour d'une évolution des missions de conservation de L'Agence du court métrage**

LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LE RÔLE DE L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE MAL CONNU...

À la question : « *Quels sont les champs d'action de L'Agence du court métrage sur le sujet de la conservation de vos films ?* »

➤ **50%** de participants répondent : « *Je ne sais pas* »

... ET MAL IDENTIFIÉ

À cette même question,

➤ **23%** des participants pensent que L'Agence du court métrage a pour mission de conserver les films sur le temps long.

➤ **18%** y ont déposé leur(s) film(s) pour cette raison

ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES INDIVIDUELLES

LES AYANTS DROIT ORGANISENT LA CONSERVATION DE LEURS ŒUVRES...

- **61%** des participants ont mis en place une solution de stockage numérique en interne (**72%** pour les producteurs)

... EN DEHORS DES PRÉCONISATIONS, DES NORMES...

- **6%** seulement des participants déclarent avoir contracté une solution d'archivage numérique auprès d'un prestataire spécialisé (**17%** pour les producteurs)

... ET DES STANDARDS TECHNIQUES...

- **38%** seulement des participants conservent les fichiers natifs de leurs œuvres

LES ENJEUX DES BONNES PRATIQUES CONSERVATOIRES

UN ENJEU EXISTENTIEL

- Seule une sélection pertinente des fichiers et le choix d'une solution répliquée de stockage technique **assure la pérennité d'une œuvre numérique**.
- Sur la nature des fichiers conservés, **ce sont les livrables** (H264, DCP et ProRes) qui sont largement en tête (83%, 86% et 85%) chez les producteurs.

UN ENJEU D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

- Les données numériques, qu'elles soient stockées sur un support optique ou magnétique, **impliquent un coût carbone important**. Il convient donc de veiller à limiter le surstockage, qui plus est de données inutiles.

PERSPECTIVES: LES ATTENTES EXPRIMÉES

AFFIRMER UN NOUVEAU RÔLE DE L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE SUR LE SUJET CONSERVATOIRE

À la question : « *Quels pourraient être les champs d'action de L'Agence du court métrage sur le sujet de la conservation de vos films ?* »

- **56%** des participants souhaitent que L'Agence du court métrage **formalise une mission de conservation** (conservation des éléments natifs, structurer un archivage patrimonial, répondre aux obligations de dépôt légal)

PROPOSER UN APPORT TECHNIQUE

- **14%** des participants ont exprimé le souhait de **disposer d'un appui pour la numérisation et la restauration des œuvres**
- **12%** des participants ont exprimé le souhait de disposer d'un **accès direct aux éléments stockés par L'Agence du court métrage**

PERSPECTIVES: LES MODALITÉS D'ACTION ATTENDUES

DE NOUVELLES PRÉROGATIVES...

Interrogés sur la possibilité de :

- Déléguer les obligations de dépôt légal à L'Agence du court métrage
- Proposer une solution conservatoire fiable et sécurisée

Les participants, sur une échelle de 0 à 10(*), ont en moyenne exprimé un intérêt situé à **8,3**.

(*) 0/10 = *aucun intérêt*, 10/10 = *formidable*)

...POUR QUEL COÛT ?

- **63%** des participants déclarent être prêts à payer (ou payent déjà) pour la conservation de leurs films (**77%** chez les producteurs)
- La moyenne acceptable se situe autour de **10€ par an et par court métrage** (**11%** seraient disposés à payer plus de 20€)

LES PREMIÈRES MESURES

- L'Agence du court métrage a décidé d'élargir son soutien au secteur via la **création à venir d'une plateforme mutualisée de stockage et un accès aux services associés** (fabrication, livraison)
- L'enjeu conservatoire n'est pas pour autant laissé de côté par L'Agence du court métrage qui est prête à **porter et accompagner ces questions sur le plan institutionnel** (en commençant par des liens à tisser avec le dépôt légal, et ce, dès l'accueil des films à L'Agence du court métrage)